



Fiche technique

Frais d'obsèques

Objet du contrat ▶Versement d'un capital défini en cas de décès de l'assuré afin de prendre en charge tout ou partie des frais d'obsèques

Cible ▶Généralement à partir de 55 ans mais on peut souscrire à partir de 18 ans

Limites d'âge à la souscription ▶84 ans pour les adhésions à cotisations périodiques
▶79 ans pour les adhésions à prime unique

Garanties ▶**Capital Décès**
▶**Assistance (sauf Dom/tom)**

Structure tarifaire **Calcul du tarif en fonction :**
▶de l'âge de l'assuré par différence de millésimes
▶du montant du capital garanti choisi
▶de la durée des cotisations
Aucune évolution de la cotisation en cours de contrat
Augmentation du capital en fonction de l'âge de l'assuré, par participation aux bénéfices, sans augmentation des cotisations

Bénéficiaires ▶En cas de décès de l'assuré, le capital garanti est versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s)
▶Il peut également être versé à concurrence des frais engagés à l'entreprise de pompes funèbres ayant effectué les prestations. Le reliquat éventuel aux héritiers selon les règles de la dévolution successorale ou aux héritiers désignés

Délai d'attente ▶Aucun délai d'attente en cas de décès par accident
▶Après 1 an de garantie en cas de décès par maladie (remboursement des cotisations en cas de décès pendant ce délai d'attente)

Professions exclues ▶Aucune restriction

Limitation des garanties ▶Capital minimum : 1000 euros
▶Capital maximum : 10 000 euros

Formalités médicales ▶Aucune formalité médicale

Spécificités ▶Contrat Vie Entière, comportant une valeur de rachat et de réduction
▶Hors succession dans la limite des plafonds en vigueur

Modalités de gestion ▶Paiement des cotisations par prélèvement automatique
▶Périodicité des cotisations au choix de l'adhérent (mois, trimestre, semestre, année)
▶Minimum de cotisation par périodicité 15 €
▶Frais par prélèvement 1.35 €
▶Echéance principale : 1^{er} janvier de chaque année
▶Date d'effet : au plus tôt le 1^{er} du mois qui suit la réception de la demande d'adhésion dûment complétée
▶Possibilité de modifier à tout moment le(s) bénéficiaire(s)

Les + du contrat ▶**Sans questionnaire médical**
▶**Souscription jusqu'à 84 ans**
▶**Plusieurs modalités de paiement des cotisations :**
• Périodiques Temporaires • Périodiques Viagères • Prime Unique
▶**Une garantie assistance (sauf DOM/TOM)**
• Rapatriement du corps sans franchise kilométrique
• Prestations d'aide à domicile
• Service ALLO-INFO au service de la famille

Outils d'aide à la vente ▶Tarificateur disponible sur le site
▶Bulletin d'adhésion et conditions générales
▶Fiche technique - Fiche commerciale